

Société de Calcul Mathématique SA

Outils d'aide à la décision

depuis 1995



Le litige entre la SCM et l'association Lig'Air

Présentation détaillée

1. Avant le litige : la collaboration

De : Bernard Beauzamy [mailto:bernard.beauzamy@scmsa.com]

Envoyé : lundi 26 janvier 2015 10:49

À : yahyaoui@ligair.fr

Cc : Miriam Basso

Objet : DGEC

Bonjour,

Merci beaucoup pour votre accueil vendredi, et celui de vos collaborateurs ; c'était vraiment très sympa et j'ai apprécié les sujets proposés. J'espère que nous pourrions travailler ensemble.

Concernant notre étude en cours pour la DGEC, M. Holin me dit qu'il est d'accord pour vous y associer ; vous ferez partie du comité de pilotage de l'étude.

Je serais content que, dès que possible, vos collaborateurs puissent envoyer à Miriam les données qui sont en votre possession (un ou plusieurs points de mesure de trafic, et les mesures de concentration en au moins un polluant, en ces mêmes points).

Bien amicalement,
BB

Bernard Beauzamy
PDG, Société de Calcul Mathématique SA
111 Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris
tel 01 42 89 10 89, fax 01 42 89 10 69
www.scmsa.eu

De A. YAHYAOUÏ, 26/01/2015 :

Bonjour,

C'était un plaisir de vous accueillir et j'espère aussi que nous pourrions travailler ensemble.

Jérôme prépare un document traçant qui peut être considéré comme cahier des charges pour notre future étude « amélioration des prévisions ». je vous le transmettrai dès que possible. En ce qui concerne le coût de l'étude, nous avons un budget de 10 000€ TTC qui est loin du montant que vous espèreriez !

Pour les données, trafic/mesure, je vais voir avec Jérôme et Patrick.
Bien amicalement
A. YAHYAOUI

De A. YAHYAOUI, 04/02/2015

Bonjour Monsieur Beauzamy,
Faisant suite à notre réunion, vous trouverez ci-joint un document qui synthétise l'état actuel et les besoins de Lig'Air en terme de correction statistique pour l'amélioration des prévisions à l'échelle régionale.
Je reste à votre disposition pour toutes discussions et complément d'information.
Cordialement
A. YAHYAOUI

voir fichier :

www.scmsa.eu/Litige_SCM_Ligair/Ligair_SCM_CC_2015_02.pdf

De : Bernard Beauzamy [mailto:bernard.beauzamy@scmsa.com]
Envoyé : jeudi 5 février 2015 08:44
À : YAHYAOUI
Cc : 'Jérôme Rangognio'; Assistante SCMSA
Objet : Etude Lig'Air : PTF

Bonjour,

Voici une proposition technique et financière en réponse à votre document (formats word et pdf).

Important : merci de bien vouloir accuser réception (pb des filtres antispam).

Merci pour les données trafic/pollution, qui nous aident bien dans le contrat avec la DGEC.

Pour ce sujet-ci, nous pouvons commencer quand vous voudrez.

Amicalement,

Voir fichier :

http://www.scmsa.eu/Litige_SCM_Ligair/SCM_Ligair_PTF_previsions_2015_02_04.pdf

De Jérôme RANGOGNIO, Lig'Air, 05/02/2015

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre proposition que nous sommes en train d'étudier et nous vous en remercions.

Juste une petite question : la correction que vous allez effectuer portera-t-elle uniquement aux points stations (c'est-à-dire à l'endroit où nous avons les mesures) ou concernera-t-elle l'ensemble des points de grilles des deux modèles (région Centre entière)?

En vous remerciant,

Cordialement,

Jérôme RANGOGNIO – rangognio@ligair.fr
Ingénieur en qualité de l'air
Lig'Air – Surveillance de la qualité de l'Air en région Centre
260 Avenue de la Pomme de Pin – 45 590 SAINT-CYR-EN-VAL
Tel. 02.38.78.09.49 - Fax : 02.38.78.09.45 - Web : www.ligair.fr

De : Bernard Beauzamy [mailto:bernard.beauzamy@scmsa.com]
Envoyé : jeudi 5 février 2015 10:31
À : Jérôme Rangognio; 'YAHYAOUI'
Cc : 'Assistante SCMSA'; 'Mercier'; 'Patrice Colin'
Objet : Re: Etude Lig'Air : PTF

La correction, par définition, ne peut se faire qu'aux points où les deux informations sont disponibles : la vraie observation et la prévision par le modèle, donc aux points stations. Mais elle sera ensuite "propagée" aux points de grille.

amicalement,
BB

De Jérôme RANGOGNIO, 05/02/2015

Merci pour votre réponse.

C'est ce que nous pensions mais nous voulions avoir une certitude et cela rejoint entièrement ce que vous nous avez expliqué lors de notre rencontre.

Nous vous tiendrons au courant dans les prochains jours.

Très bonne journée

Amicalement,

Jérôme RANGOGNIO – rangognio@ligair.fr
Ingénieur en qualité de l'air
Lig'Air – Surveillance de la qualité de l'Air en région Centre
260 Avenue de la Pomme de Pin – 45 590 SAINT-CYR-EN-VAL
Tel. 02.38.78.09.49 - Fax : 02.38.78.09.45 - Web : www.ligair.fr

De A. YAHYAOUI, 17/02/2015

Bonjour Monsieur Beauzamy,

Juste pour vous informer que votre devis, ci-joint, concernant l'étude « Amélioration des prévisions de qualité de l'air au niveau régional » a été accepté et que le bon de commande vous sera adressé dans la semaine.

Jérôme et Patrick sont à votre disposition pour la fourniture des données.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information

Cordialement

A. YAHYAOUI

(Comme le dit un email plus haut, Lig'Air était aussi associé à un contrat que nous avons avec la Direction Générale Energie Climat, Bureau Qualité de l'Air, concernant les liens entre trafic routier et pollution, d'où l'email ci-dessous)

De : "HOLIN Hubert (Adjoint au chef de bureau-Chef de Pôle) - DGEC/SCEE/SD5/5B" [mailto:Hubert.Holin@developpement-durable.gouv.fr]

Envoyé : vendredi 13 mars 2015 17:31

À : Bernard Beauzamy; Miriam Basso; Guillaume.Damart@scmsa.com; Yahyaoui@ligair.fr; Patrice Colin

Objet : [Statistiques robustes] Premier CoPil d'étape

La Défense, le 13/03/2015

Bonjour

Je vous propose de nous retrouver pour un premier comité de pilotage d'étape du marché «statistiques robustes pour la qualité de l'air».

Afin de déterminer la date de ce CoPil, je vous invite à renseigner le Doodle suivant:

<http://doodle.com/h6rbz29vq7zsyeyd>

Nous pourrons à cette occasion discuter des premiers résultats présentés dans le document joint.

Bien cordialement

Hubert Holin

De Patrice Colin, Lig'Air, 23/03/2015

Bonjour,

Pour votre information, Lig'Air ne participe pas à cette étude et ne sera donc pas présent à ce COPIL. Suite à une demande de la société SCM, nous leur avons fourni des données, comme toute demande de données publiques produites par Lig'Air. Nous sommes bien sûr intéressés par les résultats de cette étude.

Cordialement,

Patrice COLIN

Directeur

Lig'Air – surveillance de la qualité de l'air en région Centre
260 avenue de la Pomme de Pin – 45590 SAINT-CYR-EN-VAL
02.38.78.09.48 – www.ligair.fr – colin@ligair.fr

(note : il y a là une bizarrerie, parce que Lig'Air avait officiellement accepté de participer au comité de pilotage de l'étude ; par ailleurs, M. Colin stipule bien que les données fournies sont publiques : ceci aura son importance plus bas)

De A. YAHYAOUÏ, Lig'Air, 14/04/2015

Bonjour,

Etant absent lors du premier COPIL je n'ai pas de retour à faire sur le compte rendu mais je me permets de vous envoyer mes commentaires concernant le rapport d'étude.

Bien cordialement

Abderrazak YAHYAOUÏ

Responsable des études

Lig'Air

260 avenue de la Pomme de Pin

45590 Saint Cyr-en-Val

Tel: 02 38 78 09 49

www.ligair.fr

Voir fichier :

http://www.scmsa.eu/Litige_SCM_Ligair/avis-ligair-COPIL-SCM.pdf

De A. YAHYAOUI, Lig'Air, 14/04/2015

Bonjour Monsieur Beauzamy,

Lors de notre entretien à Lig'Air, vous nous n'avez parlé d'un besoin de données pour tester et vérifier les relations existantes entre concentrations en polluants et données du trafic automobile. Vous nous aviez indiqué que votre étude basée sur des données parisiennes de pollution et de trafic. Or nous avons été stupéfaits en lisant la première version de votre étude, de voir que nos données ont servi à construire le modèle proposé. Nous tenons à vous informer qu'en plus des données de Lig'Air (concentrations en polluants), et pour faire avancer les réflexions et les connaissances, nous vous avons fourni les données de nos partenaires (comptages automobiles) sans se douter que ces données feraient l'objet d'un rapport et qu'elles seraient les seules données sur lesquelles votre étude serait basée. On était loin d'imaginer la publication des résultats avec des termes aussi forts dans un quotidien à diffusion nationale ! Alors que l'étude n'est pas encore terminée et validée. Il aurait été fortement souhaitable de nous en informer et de nous en demander l'autorisation avant toute communication. Vous comprendrez que je suis, avec mes collègues et notre structure, dans une situation délicate vis-à-vis de nos partenaires ! Une fiche de non-conformité a été ouverte dans notre système qualité.

Pour la suite de notre étude « amélioration de la prévision de la qualité de l'air au niveau régional », je vous prie de ne pas publier tout résultat sans notre accord et de ne pas utiliser les données fournies en dehors de cette étude. La plus part de ces données ne sont pas propriétés de Lig'Air. Elles sont mises à notre disposition par nos différents partenaires. Il est important que nous puissions travailler en toute confiance avec vous.

Bien cordialement

A. YAHYAOUI

De Bernard Beauzamy, 14/04/2015

A YAHYAOUI

Cher Monsieur,

Merci pour vos remarques ; cependant, je dois vous faire observer que dans son email du 23 mars, M. Colin nous a dit qu'il s'agissait de données publiques. Nous les avons donc utilisées librement ; elles nous ont permis de faire une première relation trafic/concentration. Les données parisiennes sont en cours de récolte !

Nous avons bien avancé sur le travail que vous nous avez confié (correction locale des modèles) et nous pensons que les résultats vous paraîtront intéressants et dignes de publication ! Bien entendu, nous n'en parlerons pas sans votre accord, mais nous recommanderons une publication conjointe, dans une revue scientifique.

amicalement,
BB

(Note : on a du mal à comprendre comment le lien entre trafic routier et pollution de l'air pourrait être confidentiel : le sujet est d'intérêt général et les données sont publiques !)

De : Miriam Basso, SCM SA [<mailto:miriam.basso@scmsa.com>]
Envoyé : vendredi 24 avril 2015 15:23
À : 'YAHYAOUI'
Cc : 'Jérôme Rangognio'; mercier@ligair.fr
Objet : SCM - Lig'Air note d'avancement n°1

Bonjour,

Après avoir analysé les données fournies, nous avons défini une méthode permettant de corriger les concentrations horaires modélisées par le moyen de tables de calibration. Voici une note d'avancement illustrant cette méthode sur un exemple très simple . Elle pourra être facilement transposée à d'autres stations et intégrer d'autres paramètres. Elle pourra également être améliorée en fonction de vos commentaires.

Il nous semble que la prise en compte des données d'émissions serait quelque-chose d'important, si l'on souhaite améliorer de façon significative les prévisions : serait-il possible de disposer de ces données, même si juste en quelques stations ?

Merci,
Bien cordialement,

Miriam Basso

Ingénieur de Recherche
Société de Calcul Mathématique, SA
111, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Tel : 01 42 89 10 89
E-mail : miriam.basso@scmsa.com

fichier joint, note d'avancement no 1 :
http://www.scmsa.eu/Litige_SCM_Ligair/SCM_Ligair_NA1_2015_04_24.pdf

De : YAHYAOUI [<mailto:yahyaoui@ligair.fr>]
Envoyé : lundi 4 mai 2015 10:23
À : 'Miriam Basso'
Cc : 'Jérôme Rangognio'; mercier@ligair.fr
Objet : RE: SCM - Lig'Air note d'avancement n°1

Bonjour Miriam,

Merci pour la note d'avancement. Etant absent la semaine dernière, je n'ai pas encore eu le plaisir de la lire. Je reviens vers très rapidement pour nos éventuels commentaires. Pour les données d'émissions, nous disposons des données au Km² et à la commune. Elles peuvent être mise à votre disposition. Je vous tiendrai informer

Bien cordialement
A. YAHYAOUI

De A. YAHYAOUI 18/05/2015
Bonjour Mariam,

Vous trouverez ci-dessous nos principaux remarques sur la note d'avancement.

- 1) Cette note d'avancement décrit la méthode appliquée par SCM pour la correction des concentrations modélisées en O3 sur la ville de Blois en 2014. Les conclusions montrent que les améliorations sont peu significatives. Seule l'heure est prise en compte pour la construction de la table de calibration, serait-il possible de nous fournir un exemple de correction avec la prise en compte d'un maximum de paramètres influents (tableau 3) + émissions ?
- 2) J'attire votre attention que les données météorologiques (Météo-France et MM5) utilisées doivent correspondre au jour de prévision => Exemple : le 12/05/2015 les prévisions J+1 d'esmeralda correspondent au 13/05/2015, il faut par conséquent prendre les données météorologiques du 13/05/2015 pour la hiérarchisation des paramètres qui influent le plus l'erreur.
- 3) Page 9 : La figure 3 présente l'évolution des concentrations horaires réelles et modélisées au 1^{er} janvier 2014. Il serait plus judicieux pour l'ozone de prendre des journées de la saison estivale (juin - aout) pour lesquelles les variations des concentrations en O3 sont plus importantes.
- 4) Cette note est basée sur un seul exemple (une seule ville, une seule année, un seul polluant, un seul paramètre influent). Compte tenu des remarques précédentes, il apparaît donc difficile de tirer des conclusions sur l'effet de la correction. Il serait important de montrer la correction avec la prise en compte d'un maximum de paramètres influents et ceux sur plusieurs années à la fois sur une seule ville mais également à l'échelle régionale. Est-ce que la correction est efficace localement ou à l'échelle régionale ? Cette note ne permet pour l'instant pas d'y répondre !
- 5) De plus, il serait intéressant d'effectuer ce même travail d'analyse en PM10 pour lesquels les paramètres influents sont différents et donc la table de calibration est aussi différente.
- 6) La note décrit particulièrement bien les différentes étapes d'analyses.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.
Bien cordialement
A. YAHYAOUI

(Note : on lira avec attention le point 6) : La note décrit particulièrement bien les différentes étapes d'analyses. Ceci sera important plus tard, lorsque le litige aura éclaté)

De A. YAHYAOUI, 18/05/2015

Re bonjour Mariam,
S'il vous paraît nécessaire, nous pouvons organiser une réunion de travail dans laquelle nous discuterions tous ces éléments et nous vous donnerons le comportement atmosphérique des polluants afin de faciliter l'analyse et le choix des paramètres.
Je reste à votre disposition,

Cordialement
A. YAHYAOUI

De : Miriam Basso [mailto:miriam.basso@scmsa.com]
Envoyé : jeudi 30 juillet 2015 16:47
À : 'YAHYAOUI'
Cc : mercier@ligair.fr; 'Jérôme Rangognio'; Bernard Beauzamy
Objet : Lig'Air - rapport final

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint un dossier contenant :

- notre rapport n°2 (rapport final) ;
- la base de données Excel exploitée.

Après avoir exploré plusieurs méthodes nous vous proposons une méthode robuste et simple validée sur l'exemple des PM10. Elle peut être aisément transposée à l'ozone.

Je reviendrai de congés le 24/08, nous pourrons alors échanger sur nos résultats et fixer une réunion de présentation de la méthode dans vos locaux.

Merci,

Bien cordialement,

Miriam Basso

Ingénieur de Recherche
Société de Calcul Mathématique, SA
111, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Tel : 01 42 89 10 89

E-mail : miriam.basso@scmsa.com

Voir fichier

http://www.scmsa.eu/Litige_SCM_Ligair/SCM_Ligair_Rapport_2_2015_07_30.pdf

De Jérôme RANGOGNIO, Lig'Air, 17/08/2015

Bonjour,

Nous vous remercions pour le rapport et la base de données exploitée. Nous prenons connaissances de l'ensemble des informations et nous reviendrons vers vous dès que possible.

Bien cordialement,

Jérôme RANGOGNIO – rangognio@ligair.fr

Ingénieur en qualité de l'air

Lig'Air – Surveillance de la qualité de l'Air en région Centre

2. Le début du litige

Le 8 septembre 2015, nous recevons une lettre de M. Patrice Colin, Directeur de Lig'Air qui se termine par "il vous reste encore un travail considérable pour satisfaire notre commande".

Voir fichier :

http://www.scmsa.eu/Litige_SCM_Ligair/LIGAIR_SCM_2015_09_08.pdf

Par lettre recommandée AR du 14 septembre 2015, nous mettons fin au contrat et émettons la facture finale (9 000 Euros HT sur 10 000 prévus, puisque 1 000 Euros nous ont été versés au titre de l'acompte).

Voir fichier :

http://www.scmsa.eu/Litige_SCM_Ligair/BB_Patrice_Colin_Ligair_2015_09_14.pdf

3. Le litige avec l'IRDEME

Une autre association, l'IRDEME, nous a assignés devant le tribunal d'instance pour faire annuler le contrat qu'elle nous avait passé, parce qu'elle n'était pas satisfaite des résultats. On ne sait pas comment, M. Colin a été informé de ce litige, et il a cru bon de transmettre notre lettre du 14 septembre à Me Souchet, avocat de l'IRDEME, pour la verser aux débats.

Voir pièce :

http://www.scmsa.eu/Litige_SCM_Ligair/IRD_TI_PIECES_26+27.pdf

Mais le Tribunal d'Instance a refusé de prendre cette pièce en considération, a confirmé notre contrat avec l'IRDEME et a ordonné à l'IRDEME de payer notre facture.

Le Tribunal, statuant publiquement, par jugement contradictoire et en premier ressort,

Déboute l'Association IRDEME de l'intégralité de ses chefs de demandes, en réduction partielle du prix convenu, comme en condamnation de la SOCIETE DE CALCUL MATHEMATIQUE au paiement de dommages et intérêts,

Condamne l'association IRDEME en application du contrat valablement formé entre elle et la SOCIETE DE CALCUL MATHEMATIQUE, à verser le reliquat du prix demeuré impayé pour l'étude telle que l'a réalisée la société cocontractante, soit un total de 9. 000 Euros T.T.C. en deniers ou quittances pour tenir compte des sommes déjà versées ;

Voir jugement du 22 octobre 2015 :

http://www.scmsa.eu/Litige_SCM_Ligair/Jugement_IRDEME_SCM_2015_11.pdf

De Bernard Beauzamy, 18/11/2015

Bonjour,

Nous nous permettons de vous rappeler notre facture 15-09-09 (copie jointe), restée impayée à ce jour.

Nous vous remercions de bien vouloir la régler dans les meilleurs délais.

Bien à vous,

Bernard Beauzamy
PDG, Société de Calcul Mathématique SA
111 Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris
tel 01 42 89 10 89, fax 01 42 89 10 69

www.scmsa.eu

Voir fichier :

http://www.scmsa.eu/Litige_SCM_Ligair/SCM_Ligair_facture_finale.pdf

De Bernard Beauzamy, 19/11/2015

à Patrice Colin, Lig'Air

Bonjour,

Voici une copie du jugement condamnant l'IRDEME ;
c'est gentil à vous d'avoir voulu l'aider.

amicalement,

Bernard Beauzamy
PDG, Société de Calcul Mathématique SA
111 Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris
tel 01 42 89 10 89, fax 01 42 89 10 69
www.scmsa.eu
fichier joint : Jugement_IRDEME_SCM_2015_11.pdf

4. Echanges de mails

On Fri, 4 Dec 2015, Bernard Beauzamy wrote:

Bonjour,

En ce qui nous concerne, nous sommes tout à fait prêts à présenter le travail réalisé, dont vous avez eu copie.

Vous serez certainement intéressés par nos travaux récents :

Le second volume de notre Livre Blanc consacré au réchauffement climatique est maintenant disponible ;

il s'intitule "le réchauffement climatique et l'emploi".

Sous-titre : "le hibou Trahison pond gaîment sa couvée". Voir :
http://www.scmsa.eu/archives/SCM_LBRC_vol2_2015_11_14.pdf

Le premier volume :

"La lutte contre le Réchauffement Climatique : une croisade absurde, coûteuse et inutile"

Sous-titre : "le dogue Liberté gronde et montre ses crocs" est disponible ici

http://www.scmsa.eu/archives/SCM_RC_2015_08.pdf

A ce jour, il a été téléchargé plus de 51 000 fois.

Aux USA, le Congrès a émis une injonction ("subpoena") à l'encontre de la National Oceanographic and Atmospheric Administration pour l'obliger à publier les données brutes relatives aux températures et les traitements subis par ces données.

Le texte de cette injonction est disponible ici :

http://www.scmsa.eu/archives/US_Congress_Subpoena_NOAA_2015_10.pdf

Bien cordialement,

Bernard Beauzamy

PDG, Société de Calcul Mathématique SA

111 Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris

tel 01 42 89 10 89, fax 01 42 89 10 69

www.scmsa.eu

De : Eric Matzner-Lober [mailto:eml@uhb.fr]

Envoyé : vendredi 4 décembre 2015 09:23

À : Bernard Beauzamy

Cc : "HOLIN Hubert (Adjoint au chef de bureau-Chef de Pôle) - DGEC/SCEE/SD5/5B"; Miriam Basso; Guillaume.Damart@scmsa.com; YAHYAOU; Patrice Colin

Objet : Re: travail récent

Bonjour

je n'ai pas reçu le travail final mais j'ai dû avoir un problème de mail.
Je ne comprends pas que vous utilisez cette liste de mail pour propager vos idées concernant le réchauffement climatique !

Bonne journée

Eric Matzner-Lober

De Patrice Colin, Lig'Air, 04/12/2015

Bonjour,

nous ne comprenons pas également la diffusion de ces lignes de propagande qui n'ont rien à faire dans les échanges relatifs à l'étude.

Nous sommes dans l'attente de la restitution de vos travaux.

Cordialement,

Patrice COLIN

Directeur

Lig'Air – surveillance de la qualité de l'air en région Centre-Val de Loire

260 avenue de la Pomme de Pin – 45590 SAINT-CYR-EN-VAL Tél :02.38.78.09.48 –

De Bernard Beauzamy, 04/12/2015

Patrice Colin<colin@ligair.fr>;'Eric Matzner-Lober'<eml@uhb.fr>;

"HOLIN Hubert (Adjoint au chef de bureau-Chef de Pôle) -

DGEC/SCEE/SD5/5B"<Hubert.Holin@developpement-durable.gouv.fr>;'Miriam Bas-

so'<miriam.basso@scmsa.com>;'YAHYAOUTI'<yahyaoui@ligair.fr>;durable.gouv.fr>; Guillaume Damart<guillaume.damart@scmsa.eu>;

La présentation des résultats de l'étude ne dépend pas de nous, voyez M. Holin.

En ce qui concerne la diffusion de ses travaux, chaque scientifique est libre de ses choix.

Une publication dans une revue est lue par une centaine de personnes, au mieux.

Nous en sommes à 51 802 ce matin, y compris le Sénat des USA, pour la version anglaise.

amicalement,
BB

De : "HOLIN Hubert (Adjoint au chef de bureau-Chef de Pôle) - DGEC/SCEE/SD5/5B" [<mailto:Hubert.Holin@developpement-durable.gouv.fr>]

Envoyé : jeudi 4 février 2016 11:22

À : Bernard Beauzamy; Miriam Basso; Guillaume.Damart@scmsa.com;

Patrice Colin; MATZNER-LOBER Eric

Objet : [Statistiques robustes] Livrables du marché

La Défense, le 04/02/2016

Bonjour

Le marché «statistiques robustes pour la qualité de l'air» est arrivé à son terme. En vous remerciant de vos contributions, je vous prie de trouver ci-joint les livrables du marché. J'attire par ailleurs votre attention sur un résultat inattendu, pour moi tout au moins, mis en évidence par cette étude: un phénomène de «saturation» (troisième rapport, p6) où, dans certaines circonstances, augmenter le flux de circulation n'augmente plus la probabilité de dépasser un seuil de concentration. Je suis preneur de vos réflexions à ce sujet.

Bien cordialement

Hubert Holin

Le rapport final que nous avons remis à la DGEC est disponible :

http://www.scmsa.eu/archives/SCM_resume_DGEC_2016_01_25.pdf

Le journal Auto Plus y a consacré un article :

http://www.scmsa.eu/archives/AutoPlus_SCM_2016_02_12.gif

A la suite de quoi M. Yahyaoui (dont on ne sait pas finalement s'il appartient ou non au Comité de Pilotage de l'étude) se croit autorisé à envoyer à la Direction Générale Energie Climat un commentaire déplaisant à propos de notre travail :

De A. YAHYAOUÏ, Lig'Air, 08/02/2016

"HOLIN Hubert (Adjoint au chef de bureau-Chef de Pôle) -

DGEC/SCEE/SD5/5B"<Hubert.Holin@developpement-durable.gouv.fr>; Bernard Beauza-

my'<Bernard.Beuzamy@scmsa.com>; Miriam Bas-

so'<miriam.basso@scmsa.com>; Guillaume.Damart@scmsa.com<Guillaume.Damart@scmsa.com>;

Patrice Colin'<colin@ligair.fr>; MATZNER-LOBER Eric'<eric.matzner-lober@ensae.fr>;

Bonjour,

Je viens de lire le rapport ainsi que la synthèse des travaux. Pour ma part je retiens 3 points qui illustrent le travail fourni :

1 : « augmenter le trafic automobile augmentera la pollution en NO₂ et en PM »

2 : « la relation entre concentration et trafic n'est pas linéaire »

3 : « à trafic égal, le risque de dépassement est plus important à 50 Km/h qu'à 70 km/h »

Je crois que le point 1 se passe de tout commentaire ! C'est l'évidence même.

En ce qui concerne le point 2, cette conclusion est aussi une évidence pour les spécialistes de la chimie de pollution atmosphérique. Ceci fait d'ailleurs partie des commentaires que je vous ai envoyés le 14 avril 2015 à la suite du premier rapport (Cf. dernier paragraphe de la page 1 du document ci-joint).

De plus, ce dernier rapport ainsi que sa synthèse, affirment que les modèles utilisés par les organismes de surveillance de l'air sont basés sur des relations simples entre trafic et teneur en polluants. Cette affirmation n'est pas juste et témoigne de la mal connaissance des outils utilisés par ces organismes! Les modèles utilisés sont des modèles complexes impliquant la dynamique et les mécanismes réactionnels atmosphériques en plus des émissions locales et le transport des polluants. Ils sont par conséquent loin d'être aussi simplistes comme laisse entendre la SCM dans son rapport!

Le point 3 est encore une évidence puisque les émissions à 50 km/h sont plus importantes que celles à 70 km/h (cf. premier page du document ci-joint) aucune analyse n'est nécessaire pour arriver à une telle conclusion. Je rajouterai même, que le risque est plus important à 30 km/h qu'à 50 km/h mais il est plus important à 100 km/h qu'à 70 km/h ! En effet, la relation entre émissions et vitesse de circulation est une courbe en « U » (cf. page 1 du document ci-joint), fait bien connu. Cependant, puisque la relation n'est pas linéaire, ce constat est possible uniquement avec l'hypothèse que tous les autres paramètres influents soient constants d'une situation à l'autre. Ce qui est loin d'être le cas dans la réalité et met ainsi directement en cause la robustesse de la dite méthode!

En conclusion : on pourrait s'attendre à la définition d'une méthode statistique prenant en compte les paramètres influents, cependant les travaux menés dans le cadre de ce projet, tentent à mettre en relief des évidences et ils n'ont aucun lien avec le titre de l'étude.

Je reste à votre disposition pour discuter à vive voix de l'ensemble de ces éléments lors de la réunion de restitution.

Bien cordialement

A. YAHYAOU
Dr Abderrazak YAHYAOU
Responsable des études
Lig'Air
yahyaoui@ligair.fr
tel: 02 38 78 09 49

De : Bernard Beauzamy [mailto:bernard.beauzamy@scmsa.com]
Envoyé : mardi 9 février 2016 09:54
À : YAHYAOU; "'HOLIN Hubert (Adjoint au chef de bureau-Chef de Pôle) - DGEC/SCEE/SD5/5B"; 'Miriam Basso'; Guillaume.Damart@scmsa.com; 'Patrice Colin'; 'MATZNER-LOBER Eric'
Objet : Re: [Statistiques robustes] Livrables du marché/ Plainte au pénal

Bonjour,

Je pense que les commentaires faits par l'association "Lig'Air" à propos de notre travail sont irrecevables, dans la mesure où nous avons un conflit avec cette association, conflit qui risque de déboucher sur une plainte au pénal (voir lettre jointe).

Bien cordialement,

Bernard Beauzamy
PDG, Société de Calcul Mathématique SA
111 Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris
tel 01 42 89 10 89, fax 01 42 89 10 69
www.scmsa.eu

De A. YAHYAOU, 09/02/2016
Bonjour,
Dommage d'en arriver là !
Mes propos sont honnêtes et factuels et c'est au COPIL d'en juger.
Cordialement
A. YAHYAOU

De : Bernard Beauzamy [mailto:bernard.beauzamy@scmsa.com]
Envoyé : mardi 9 février 2016 12:44
À : YAHYAOU
Objet : Re: [Statistiques robustes] Livrables du marché/ Plainte au pénal

Cher Monsieur,

Il est effectivement dommage d'en arriver là, mais la responsabilité en incombe à la lettre particulièrement désagréable que j'ai reçue de M. Colin

(et, à ma connaissance, vous n'avez rien fait pour en limiter la portée).

Après quoi, M. Colin a cru bon d'apporter son soutien à mon adversaire, dans un litige que nous avons avec l'IRDEME. Ce litige est terminé et l'IRDEME a été condamnée.

Si j'ai un conseil à vous donner, c'est de régler rapidement la facture que nous vous avons adressée, et les choses en resteront là.

Bien cordialement,
BB

De A. YAHYAOUI 09/02/2016

Cher Monsieur,

Tout d'abord vous n'avez aucun conseil à me donner. Puis sachez Monsieur, que je vous ai fait confiance et que j'ai cru en vous. Je vous ai présenté à l'équipe qui a cru en vous aussi. On était enthousiaste de travailler avec vous et joindre nos compétences aux votre pour améliorer les connaissances! Mais rapidement je me suis rendu compte que je suis tombé dans un piège et j'ai entraîné toute l'équipe avec moi. Faute que j'assume pleinement.

Je me rend compte maintenant que votre incompétence rayonne même au niveau national.

Vous êtes tombés si bas monsieur!

Bien cordialement
AY

5. Echanges de correspondances entre avocats

Du Cabinet GIDE LOYRETTE NOUEL A.A.R.P.I., représentant la SCM, à Lig'Air, le 06/01/2016 :

http://www.scmsa.eu/Litige_SCM_Ligair/Gide_Ligair_2016_01_06.pdf

La réponse de Lig'Air, le 05/02/2016 :

http://www.scmsa.eu/Litige_SCM_Ligair/Ligair_Gide_2016_02_05.pdf

Du Cabinet GIDE LOYRETTE NOUEL à Lig'Air, le 08/04/2016 :

http://www.scmsa.eu/Litige_SCM_Ligair/Gide_Ligair_2016_04_08.pdf

La réponse de Lig'Air, le 24/05/2016 :

http://www.scmsa.eu/Litige_SCM_Ligair/Ligair_Gide_2016_05_24.pdf

On note dans ce dernier courrier que Lig'Air prétend avoir fait part de son insatisfaction tout au long de la mission ; or c'est faux, comme on le constate à la lecture des mails ci-dessus.

Lig'Air reconnaît que le budget était mal calibré, eu égard à la mission ; mais à qui la faute ? Lig'Air est investie d'une mission de service public, et c'est à cette association qu'il incombe de définir correctement le besoin et le budget.

Notre position est ici très simple : Lig'Air a sciemment octroyé à cette mission un budget très bas, et n'a pas cessé de faire pression sur la SCM, de manière répétée et constante, pour obtenir des résultats sans commune mesure avec le budget qu'il octroyait, tirant parti de sa position d'association investie d'une mission de service public.

6. Extraits de la Lettre de la SCM

La Lettre de la SCM est une publication trimestrielle, régulièrement déclarée (ISSN : 2112-4698)

Nous avons rendu compte du litige dans la Lettre no 73 (mars 2016)

Litige

Nous avons un litige avec l'association Lig'Air : un contrat a été signé en février 2015 pour un montant de 10 000 Euros ; nous devons aider l'association à améliorer ses alertes relatives à la qualité de l'air en Région Centre. En septembre 2015, nous avons mis fin au contrat de manière unilatérale, parce que l'association réclamait toujours plus de travail. La facture finale que nous avons émise n'est toujours pas payée : dans une lettre adressée à notre avocat, et signée par les quatre "docteurs" de l'association, celle-ci estime que nous n'avons pas fait le travail.

Or la question n'est pas du tout là. Pendant les 5 mois de collaboration, nous avons eu d'innombrables réunions avec Lig'Air, et à aucun moment les responsables n'ont émis la moindre critique quant à notre travail, alors que cette association est investie d'une mission de service public et doit faire preuve à ce titre d'une probité absolue (Code Pénal, Livre IV, Titre 3, Chapitre II, section 3 "des manquements au devoir de probité"). Le fait de passer à une entreprise un microscopique contrat et d'exiger en retour, sur une longue période, de manière insistante et réitérée, des travaux manifestement sans commune mesure avec ce contrat est constitutif du délit de concussion (article 432-10 du Code Pénal : cinq ans d'emprisonnement et 500 000 Euros d'amende). Et cela s'applique aussi bien aux quatre Fu-Manchu de province.

Puis dans la Lettre no 74 :

La récidive des Dr Fu-Manchu

L'association Lig'Air, dirigée par les quatre Dr Fu-Manchu : Abderrazak Yahyaoui, Patrice Colin, Jérôme Rangognio, Patrick Mercier (tous ces noms dont pas un ne vivra, que c'est beau !) nous menace d'actions en justice : elle nous somme de retirer la "Lettre de la SCM" et rembourser l'acompte (1000 Euros) qu'elle nous a versé en février 2015.

Le litige, qui a maintenant une année d'ancienneté, se développe favorablement et harmonieusement ; il rappelle la lutte homérique entre deux radios de la bande FM pour le contrôle de la diffusion à Villedieu-les-Poêles (nous en avons parlé dans la Lettre no 29).

Tapis dans leur local en préfabriqué de la grande banlieue d'Orléans, les Quatre Fu-Manchu, Docteurs en physique de l'atmosphère, guettent les PME qui s'aventureraient en ces lieux reculés. Ils leur passent de microscopiques contrats et, abusant de la mission de service public dont l'association est investie, en réclament tant et plus, jusqu'à épuisement de la PME. La SCM ayant prétendu résister, le litige est né, et nous sommes passés de Homère à Sax Rohmer, autre sommet de la littérature.

7. Assignation devant le Tribunal de Grande Instance d'Orléans

Le 4 janvier 2017, nous avons fait notifier une assignation de l'association Lig'Air devant le Tribunal de Grande Instance d'Orléans ; le texte de cette assignation est disponible ici :

http://www.scmsa.eu/Litige_SCM_Ligair/SCM_Ligair_Assignation_signiffee_2017_01_04.pdf